



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Janvier 2021 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 15

Date de la convocation-diffusion

06 Janvier 2021

Date d'affichage du CR

L'an deux mil vingt et un, le quatorze janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Catherine BOUCHET, Laëtitia FOURY, Sophie POUJOL, Sylvia VERYHA
Messieurs Stéphane BRIONI, Jérémy BRITO, Fabien CRUVEILLER, Didier DURAND, Pierre DURANDET, John HUISMAN, Philippe PINCHARD, Nicolas ROME, Laurent ROQUE, Xavier THALER

Absents excusés : Aube MOURET

Pouvoirs : Aube MOURET à Sophie POUJOL

Secrétaire de séance : Xavier THALER

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 03 Décembre 2020, tel que présenté.

Autorisation d'engager des crédits d'investissement

Monsieur le Maire et Madame Sophie Poujol présentent les différentes possibilités financières permettant à la municipalité de payer les premières factures d'investissement en 2021 en attente du vote du prochain budget.

Une solution est la possibilité d'engager un quart des crédits d'investissement 2020, soit pour une somme de 285 729,30 €, un montant de 71 432,30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote l'autorisation d'engager des crédits d'investissement sur le budget M14. Des RAR sont prévus sur le budget M49.

Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Cardet / Saint-Jean de Serres

Après présentation de l'historique et du contexte par Monsieur le Maire, Sophie Poujol et Nicolas Rome,

EFFECTIF PAR CLASSE ET COMMUNE DE RESIDENCE

Commune résidence	St Jean de Serres	Cardet			TOTAL
			PIEMONT CEVENOL	ALES AGGLO	2020/2021
PS	1	9	2	0	12
MS	3	7	0	0	10
GS	4	7	0	2	13
CP	1	10	0	0	11
École Cardet					46
CP	4	0	0	0	4
CE1	5	8	4	1	18
CE2	8	8	2	0	18
CM1	5	11	2	0	18
CM2	5	4	1	0	10
École St Jean de Serres					68
TOTAL	36	64	11	3	114

Effectif pour Cardet 75

Effectif pour Alès Agglo 39

Après avoir rappelé les termes et enjeux de la convention d'entente avec Ales Agglomération signée en 2018 et qui prend fin au 31/07/21,

Après avoir Rappelé la qualité du partenariat avec Ales Agglomération pour la rédaction puis la mise en œuvre efficiente d'une convention d'entente jusqu'au 31/07/21,

Après avoir pris acte des volontés régulièrement exprimées par les membres du conseil d'école de Saint Jean de Serres et des décisions de la mairie de saint jean de serres concernant le RPI,

Constatant que les efforts contributifs à l'intérêt collectif et que les perspectives en faveur de l'intérêt des enfants ne sont pas concordants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Demande la dissolution du RPI Cardet-Saint Jean de Serres au 01/08/2021.
- Sollicite Mme l'inspectrice de l'éducation nationale pour la mise en œuvre de cette décision en vue de la rentrée de septembre 2021 à travers notamment l'ouverture d'une troisième classe compte tenu des effectifs.

Objet : Ecole des Mas

La configuration de l'école des mas après rénovation sera la suivante :

- Au rez-de-chaussée, 2 volumes de 50 m2 chacun équipés de toilettes et point d'eau.
- A l'étage, un volume de 50 m2 à équiper d'un toilette et d'un point d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour travailler plus avant sur la faisabilité des options suivantes :

- Utilisation d'une des surfaces au rez-de-chaussée pour un projet de Maison d'Assistant Maternel.
- Utilisation de l'autre surface au rez-de-chaussée pour y installer une médiathèque qui pourrait remplacer la bibliothèque actuelle.
- Réservation de la pièce à l'étage pour un usage futur à déterminer.
- Création de deux comités de pilotage afin d'étudier avec les porteurs du projet « MAMaison du tout petit » puis les responsables de la bibliothèque leurs besoins en superficies, l'aménagement des espaces qui leur seraient alloués et d'une manière plus générale la mise en œuvre et les conditions de réalisation de ces projets.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Didier DURAND propose de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal le vote d'une prime Covid-19 pour les agents municipaux afin de les remercier de leur engagement lors de la crise sanitaire.
- Monsieur Xavier THALER informe le Conseil Municipal de sa prise de contact avec le graffeur, Mr Grégory NEHOU, pour finalisation de l'embellissement du local France Télécom, et de la prise de rendez-vous avec le Conseiller en Energie Partagé de la Communauté des Communes du Piémont Cévenol.
- Monsieur Philippe PINCHARD informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de mise en place du transformateur ENEDIS situé sur le lieu-dit pied de Raune, après l'arrêt des cars des Mas en direction de Saint Jean de Serres. Le Conseil Municipal souhaite l'embellissement de ce local avec l'aide du graffeur Mr Grégory NEHOU.

M. Huisman interroge sur l'avancement de la voie verte. Est annoncée la Poursuite des travaux en 2021 et une livraison espérée au printemps 2022.

Fin de la séance à 21h

Fabien CRUVEILLER, Maire

